

# L'ÉTHIQUE AU TRAVAIL

**GYS s'engage pour le travail dans le respect de l'éthique.**

## ◆ Lutte contre la corruption :

- ▶ GYS s'engage pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption. L'exemplarité concerne tous les collaborateurs de GYS, qui incarnent l'image de l'entreprise.
- ▶ L'entreprise n'accepte ni cadeau ni paiement susceptible d'influencer un résultat commercial. L'intégrité doit représenter la base de toute relation commerciale.

## ◆ Prévention des conflits d'intérêts :

- ▶ GYS demande à tout collaborateur de ne pas laisser ses intérêts personnels, financiers ou non, réels ou potentiels, affecter son objectivité lors de l'exercice de sa mission chez GYS.

## ◆ Lutte contre le blanchiment d'argent :

- ▶ L'entreprise doit veiller à ne pas se rendre complice, même innocemment, de blanchiment d'argent. Tout salarié doit faire part de ses doutes éventuels à sa hiérarchie en cas de requête sortant de l'ordinaire de la part d'un client et pouvant donner lieu à des soupçons de blanchiment d'argent.

## ◆ Exactitude des documents financiers :

- ▶ L'entreprise conserve précieusement tous les registres, rapports et documents comptables. Doivent également être conservés les dossiers pouvant être pertinents en vue d'un audit ou d'un litige, pendant la durée normale de conservation.
- ▶ Les documents doivent impérativement représenter la réalité de la situation de l'entreprise et ne pas subir d'altérations ou de falsifications dans le but de gonfler artificiellement les résultats.